

Programme de financement intégré

Conditions spécifiques à l'École de criminologie

Conditions d'admissibilité

- Se consacrer à ses études à temps plein et ne pas travailler à l'extérieur de l'université plus de 20h par semaine.
- Soumettre une demande de bourse aux grands organismes québécois ou canadiens chaque année.
- Accepter les contrats d'auxiliaire d'enseignement ou les charges de cours prescrites pendant les quatre années du parcours d'études.
- Respecter les autres critères d'admissibilité associés à la progression dans le parcours.

Seuils de financement minimaux

- Le financement annoncé est d'une durée de 4 ans (12 trimestres).
- Le financement annuel minimum annoncé est de 20 000 \$ par année.

Jalons de progression

- **Jalon #1 (an 0 - propédeutique)** : Dépôt de demandes des bourses disponibles (grands organismes subventionnaires).
- **Jalon #2 (an 1)** : Présoutenance (à la fin de l'année).
- **Jalon #3 (an 2)** : Examen de synthèse.
- **Jalon #4 (an 3)** : Atteintes des objectifs (Comité de parrainage).
- **Jalon #5 (an 4)** : Atteintes des objectifs (Comité de parrainage).

Bonification de bourse liée au respect des jalons et maintien de l'admissibilité

Critères et jalons	Trimestre pour obtenir la bonification	Montant de la bonification	Trimestre pour conserver l'admissibilité au financement intégré
Jalon #1 : Année 0	N/A	3 500 \$	N/A
Jalon #2 : Année 1	3	1 000 \$	4
Jalon #3 : Année 2	6	2 000 \$	7
Jalon #4 : Année 3	9	1 000 \$	10
Jalon #5 : Année 4	12	1 000 \$	N/A